Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 022-212201263-20251202-DEL_30_25112025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

COMMUNE LE LESLAY

EXTRAIT du REGISTRE

DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 25 novembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de LE LESLAY, en application des articles L.283 à L.293 et R. 131 à R. 148 du code électoral, s'est réuni, sous la présidence de M. OLLIVIER Stéphane, Maire.

Membres en exercice : 11

Membres qui ont pris part à la délibération : 8

Présents : OLLIVIER Stéphane, OLLIVIER Sébastien, LEFEVRE Yvon, Audrey QUEMENER, BOSCHER Olivier, PRIDO Franck, TANGUY Yohann, Nathalie LOUTRAGE

Absents excusés : LE LOUËT Johann, RAOULT Valérie, Patrick LOUIS

Le conseil municipal désigne Audrey QUEMENER comme secrétaire de séance.

N° 30-25/11/2025 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2025

Monsieur le Maire soumet au vote du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2025.Chaque membre a été destinataire d'une copie.
Il demande s'il y a des questions ou des remarques. Aucune demande de prise de parole n'étant formulée, il propose de passer au vote.

DELIBERATION n° procès-verbal du conseil municipal - séance du 17 septembre 2025
Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 16 juin 2025 à l'approbation du Conseil municipal, dont chaque membre a été destinataire d'une copie ;

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2025
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 17 septembre 2025

Le Leslay, le 26 novembre 2025

La secrétaire de séance,
Audrey QUEMENER

Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Stéphane OLLIVIER

MAIRIE DE LE LESLAY
R.F.
CÔTES d'ARMOR